

# ARRETE MUNICIPAL n°AC 2024.50

**Objet :**  
**Réservation d'un espace public  
pour le stationnement d'une benne**

## **Le Maire de la Commune de SAINT-JORIOZ,**

- ♦ Vu le Code de la sécurité intérieure et notamment ses articles L.111-1, L.131-1, L.211-1, L.211-2, L.511-1,
- ♦ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2213.2,
- ♦ Vu le Code de la Route, et notamment l'article R.411-8,
- ♦ Vu la demande des Pompes Funèbres PECH, ZAC les grands vignobles, route d'Albertville 74320 SEVRIER, représentées par monsieur PECH Sylvain pour le stationnement d'une benne sur la chaussée au passage des Ecoliers.
- ♦ Considérant la nécessité de réserver un emplacement, afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens dans les meilleures conditions.

## **ARRÊTE**

### **Article 1 :**

Afin de faciliter l'avancée de travaux dans le cimetière du centre, les pompes funèbres PECH sont autorisées à stationner une benne de chantier le long du cimetière, passage des écoliers et ce pour la période du **jeudi 04 avril 2024 au lundi 08 avril 2024** .

### **Article 2 :**

Une signalisation sera mise en place par les Pompes Funèbres PECH avec un balisage afin de préserver la sécurité des différents usagers de la chaussée.

### **Article 3 :**

Le présent arrêté sera :

- ♦ TRANSMIS A :
  - ✓ Monsieur l'Adjudant-chef, Commandant la gendarmerie de Saint-Jorioz,
  - ✓ Monsieur le chef de service de la police municipale de Saint-Jorioz,
  - ✓ Madame la Directrice Générale des Services de Saint-Jorioz,
  - ✓ Monsieur le Directeur des services techniques de Saint-Jorioz,
  - ✓ Le demandeur : [sevrier@pfpech.com](mailto:sevrier@pfpech.com)

Pour information et exécution chacun en ce qui les concerne.

Diffusé sur le site internet de la mairie : [www.saint-jorioz.fr](http://www.saint-jorioz.fr)

A SAINT-JORIOZ  
Le mercredi 03 avril 2024

Le Maire

Michel BEAL

